Zeitschrift: Revue économique franco-suisse

Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France

Band: 45 (1965)

Heft: 3: Problème des villes frontières

Artikel: La "Regio Basiliensis"

Autor: Schweizer, S.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-886624

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LA « REGIO BASILIENSIS »

par le Dr S. SCHWEIZER

Président de la « Regio Basiliensis »

et Président

de la Société de Banque Suisse

On peut pratiquement concevoir la planification dans tous les domaines de l'activité humaine. Je ne voudrais pas cependant tenter ici une description générale de tout ce que constitue la « planification citadine et régionale ». Le fait que vous êtes si nombreux (et en qualité d'organisateur j'en suis même très agréablement surpris) prouve que le sujet qui nous préoccupe vous paraît tout à fait valable.

Aucun état civilisé, à ma connaissance, ne possède comme la Suisse d'unité politique aussi petite que la commune, où l'autonomie est traditionnelle au plus haut degré et a pu être conservée jusqu'à nos jours. Le Conseil communal et la Municipalité sont les centres dans lesquels s'élabore la volonté politique au premier échelon et dans lequel l'apprenti politicien reçoit sa première formation et ses premiers lauriers. A l'intention de nos amis étrangers, je signale que dans notre pays, il est impossible d'obtenir la nationalité suisse sans passer d'abord par une commune qui doit se déclarer d'accord d'octroyer les droits du citoyen au candidat.

Comme par le passé, nous sommes fiers de cette autonomie communale, de cette démocratie directe qui donne le droit à chaque individu de discuter les problèmes qui le concernent personnellement dans le cadre de la commune.

Malheureusement nous sommes obligés de constater depuis un certain temps que les conditions se sont modifiées avec une rapidité et une brutalité effrayantes et que les efforts et les possibilités des communes sont largement dépassés par l'ampleur des tâches dont ne dépend pas seulement la solution du progrès économique, mais également le développement de nos conditions d'existence au sens le plus large du mot. A cela s'ajoute l'accroissement de la population sur un territoire aussi petit que le nôtre à la suite de l'augmentation du nombre des travailleurs étrangers, accroissement qui a fait ressortir la nécessité d'une planification qui ne saurait plus être considérée dans les seules limites politiques des communes et qui le plus souvent dépasse les limites historiques, politiques, géographiques et économiques des cantons.

La nécessité est donc apparue de penser à l'avenir en partant de nouvelles données territoriales qui s'approchent de la « région » naturelle et dépassent la commune et la ville.

La planification régionale doit cependant se soumettre à la planification du pays dont les objectifs la dépassent.

Il y a peu de temps encore, on aurait donné peu de chance à une telle entreprise. Mais aujour-d'hui, et pour la première fois, on peut bien dire qu'après des siècles au cours desquels l'Europe a vécu sous la pression constante de nouvelles conflagrations, on peut sans toucher à l'auto-nomie étatique et aux données politiques, envisager les perspectives d'une collaboration franchissant les frontières dans des zones naturelles, géographiquement, économiquement et historiquement limitées, qui promettent d'être aussi nouvelles, fascinantes, que prometteuses.

Le groupe de travail « regio basiliensis » a vu le jour sous ces auspices. Ses efforts ont trouvé un surprenant et vivant écho aussi bien du côté allemand que du côté français. La reconnaissance du fait que la région se trouvant entre le Jura, les Vosges et la Forêt-Noire, est prédestinée à une collaboration économique de plus en plus intéressante a constitué notre « Regio », qui peut être considérée comme un prototype.

Efforçons-nous donc de développer méthodiquement et avec bon sens le territoire naturel dont nous disposons en commun, non seulement pour nous-mêmes mais aussi pour les générations futures. Il est à souhaiter que les travaux, discussions, manifestations de notre groupement offrent la possibilité à tous de faire des propositions qui permettront d'apporter des solutions au problème posé.

S.S.

(Discours prononcé à Bâle au Congrès de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire.)